

PROGRAMME DE FORMATION SSIAP1

(Ce programme de formation est conforme à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié du ministère de l'intérieur)

- **Public** : tout public
- **Lieu de la formation** : CFIPE Bobigny / ROSNY SOUS BOIS
- **Tarif** : Nous consulter, voir adresse e-mail ci-dessous.
- **Organisation** : 77 heures de formation (hors examen) – 12 personnes maximum par groupe
- **Pré requis** : Etre titulaire d'une attestation de secourisme de moins de 2 ans en cours de validité le jour de l'examen prévu – Aptitude aux tests d'entrée en formation (réalisés par le centre)
- **Respect des dispositions de l'article 4 §1 de l'arrêté du 02 mai 2005 dont par exemple :**
- Soit AFPS ou PSC1 acquis depuis moins de 2 ans soit CFAPSE, PSE1 ou SST en cours de validité
 - Evaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur une main courante
 - Aptitude médicale
- **Fréquence d'évaluation pratique et théorique du stagiaire** : environ deux évaluations par session
- **Objectifs** : Occuper un poste d'agent de sécurité incendie qualifié au sein du service de sécurité incendie d'un Etablissement Recevant du Public (ERP) ou d'un Immeuble de Grande Hauteur (IGH)
- **Modalités & Délais d'accès** : 02 semaines avant le début de la formation (Nos dates de session sont disponibles (Voir plan ci-dessous)
- **E-MAIL** : cfipe2@yahoo.com
- **Directeur Pédagogique** : BAKAYOKO Siaka

CONTENU DE LA FORMATION

OBJECTIFS INTERMEDIAIRES	SAVOIRS	DUREE
1^{ère} partie Le feu et ses conséquences	- le feu - comportement au feu	6 h
2^{ème} partie Sécurité incendie	- principes de classement des établissements - fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie - desserte des bâtiments - cloisonnement d'isolation des risques - évacuation du public et des occupants - désenfumage - éclairage de sécurité - présentation des différents moyens de secours	17 h 00
3^{ème} partie Installations techniques	- installations électriques - ascenseurs et nacelles - installations fixes d'extinction automatique - colonnes sèches et humides - système de sécurité incendie	9 h 00

SARL CFIPE

Siège social : 2, rue des Brugnauts 92220 Bagneux / Siège administratif : 112 Avenue du Général De Gaulle /93110 Rosny-Sous-Bois
 Etablissement secondaire : 8 Avenue Henri Barbusse/93000 BOBIGNY - Tel 01-48-31-76-70 ou 09-70-75-54-16- Capital 5000 euros N° SIRET 495 074 84100026 @cfipe2@yahoo.com – CODE NAF 8559A - N° déclaration d'activité 11 92 20405 92 - R.C.S. Nanterre 495 074 841-TVA Intra FR14495074814- N° Agrément SST: 670028/2015/SST-01/0/12 /N°agrément CQP CFIPE ROSNY 9318121701 – N° Agrément SSIAP: 026/92

Directeur Pédagogique: BAKAYOKO Siaka /MAJ 05/03/2020

4^{ème} partie Rôles et missions des agents de sécurité incendie	<ul style="list-style-type: none"> - le service de sécurité - présentation des consignes de sécurité et main courante - poste de sécurité - rondes de sécurité et surveillance des travaux - mise en œuvre des moyens d'extinction - appel et réception des services publics de secours - sensibilisation des occupants 	18 h 00
5^{ème} partie : Concrétisation des acquis	<ul style="list-style-type: none"> - Visites applicatives - Mises en situation d'intervention 	17 h

CONDITIONS DE VALIDATION

EPREUVES	THEME	DUREE	EVALUATION	REMARQUES
Ecrite	QCM de 30 questions portant sur l'ensemble du programme (Possibilité de réponses à choix multiples)	30 min	Epreuve notée sur 20 une note inférieure à 12 ne permet pas la délivrance du diplôme	Une fiche individuelle sera éditée avec les réponses du candidat. Une fiche collective reprendra l'ensemble des notes.
Pratique	Réalisation d'une ronde avec des anomalies, dans un délai raisonnable, et découverte d'un sinistre. Des questions du jury compléteront la ronde. A l'issue, le candidat renseignera une main courante sur l'une des anomalies constatées	15 min	Epreuve évaluée apte/inapte	L'inaptitude devra faire l'objet d'une rédaction écrite du motif sur la fiche individuelle d'évaluation.
Remarques	<p>Pour la ronde, après accord entre ses membres, le jury pourra se diviser (le président du jury évaluant une partie des candidats, le chef de service de sécurité incendie l'autre partie).</p> <p>Seuls 15 candidats pourront être présentés à un même examen (rappel : les sessions de formation sont limitées à 12 candidats)</p>			
Certification	<p>Le candidat sera certifié s'il obtient au moins la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique. Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve.</p> <p>Lors de la 1^{re} présentation à l'examen, en cas d'ajournement à une ou aux deux épreuves, le candidat dispose d'un an à compter de cette date pour valider l'ensemble des épreuves. Après cette période, le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et doit suivre une nouvelle formation complète avant d'être représenté à un nouvel examen.</p>			

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Extincteurs pour la réalisation d'exercices et panneau pédagogique du SSI
- Générateur de foyer écologique
- Vidéoprojecteur
- Salle pédagogique équipée pour les formations en sécurité incendie

SARL CFIPE

Siège social : 2, rue des Brugnaux 92220 Bagneux / Siège administratif : 112 Avenue du Général De Gaulle /93110 Rosny-Sous-Bois
 Etablissement secondaire : 8 Avenue Henri Barbusse/93000 BOBIGNY - Tel 01-48-31-76-70 ou 09-70-75-54-16- Capital 5000 euros N° SIRET 495 074 84100026 @cfipe2@yahoo.com – CODE NAF 8559A - N° déclaration d'activité 11 92 20405 92 - R.C.S. Nanterre 495 074 841-TVA Intra FR14495074814- N° Agrément SST: 670028/2015/SST-01/0/12 /N°agrément CQP CFIPE
 ROSNY 9318121701 – N° Agrément SSIAP: 026/92

Directeur Pédagogique: BAKAYOKO Siaka /MAJ 05/03/2020